

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00557

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - PLACE JEAN BAPTISTE PER

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 65

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER, Gérard Jean-Marc THELISSON. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY. M. Daniel TORGUES

Pouvoirs:

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT, M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS, M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20211216-D202100557I0

DATE D'AFFICHAGE :27 décembre 2021

Membres titulaires absents excusés :
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

<u>Secrétaire de Séance</u> : Mme Siham LABICH



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - PLACE JEAN BAPTISTE PER

En 2019, la Métropole a validé une convention habitat avec l'EPORA et l'Etat pour une durée de 5 ans. Les objectifs de cette convention sont de favoriser une programmation des interventions foncières opérationnelles à l'échelle de la Métropole en soutenant les communes dans la mise en œuvre des objectifs du PLH, de mettre en place un mode de travail collaboratif entre les parties et une coordination de leurs missions pour favoriser la réalisation des projets et la mise en œuvre des objectifs du PLH.

La commune de Saint-Priest-en-Jarez s'est engagée dans un projet de requalification de son centre-bourg. Suite à une étude de faisabilité conduite entre 2020 et 2021, quatre ilots de développement résidentiel ont été identifiés avec un potentiel de construction à terme de plus de 80 logements. Sur la base de cette étude, les élus ont souhaité s'engager dans un projet de création de logements sur deux ilots urbains situés autour de la place Jean-Baptiste PER.

Le projet vise la démolition de plusieurs tènements et leur recomposition autour d'un projet urbain intégrant le développement de commerces et de services, ainsi qu'une offre prévisionnelle de 34 logements neufs. La programmation précise de l'opération reste à définir.

Il est proposé la signature d'une convention opérationnelle entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Priest-en-Jarez portant sur deux ilots situés autour de la place Jean-Baptiste Per. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Le coût de revient prévisionnel de la requalification de l'assiette foncière est de 2 180 509 € HT. Avec le montage financier prévisionnel suivant :

- Ville de Saint-Priest-en-Jarez : 1 120 937 €,

- Cessions foncières : 685 572 €.

- EPORA: 374 000 €.

La convention est jointe à la présente délibération, elle pourra être modifiée par voie d'avenant.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la convention opérationnelle Place Jean-Baptiste Per entre l'EPORA,</u> la commune de Saint-Priest-en-Jarez et Saint-Etienne Métropole ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU